

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 199 Subvention (80.000 euros) et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle du 29 décembre 2015 relative au versement d'un acompte sur la subvention attribuée au titre de l'année 2016 ;

Vu la délibération 2015 DAC 603 des 14, 15 et 16 décembre 2015 relative à l'attribution d'un acompte de 80.000 euros au titre de 2016;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, autorisant Mme la Maire de Paris à signer un avenant avec la SCIC le 100 établissement culturel solidaire, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à la SCIC le 100 établissement culturel solidaire, 100, rue de Charenton, 75012 Paris, au titre de l'année 2016, est fixée à 160.000 euros, soit un complément de 80.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 181247 ; 2016_01931.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO